



**Décision CODEP-CLG-2015-037621 du président  
de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 septembre 2015  
modifiant la décision CODEP-CLG-2014-055438 du président  
de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 décembre 2014  
relative à la nomination des membres du comité technique de proximité  
de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu la décision n° 2011-DC-0235 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 portant création du comité technique de proximité auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les procès-verbaux des opérations électorales et d'attribution des sièges établis suite au scrutin du 4 décembre 2014 pour les élections des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° CODEP-CLG-2014-055438 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 décembre 2014 relative à la nomination des membres du comité technique de proximité de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu les démissions présentées par M. Marc Champion et par M. Michaël Nataf le 30 juin 2015, par M. Guillaume Petitpré le 31 août 2015 et par Mme Carole Dormant le 8 septembre 2015 ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel titulaires, au titre du syndicat UNSP-FO, Mme Fabienne Bizien, M. Médhy Melin et M. Hervé Visseaux, en remplacement de M. Guillaume Petitpré, M. Marc Champion et M. Michaël Nataf, démissionnaires.

Sont nommés en qualité de représentants du personnel suppléants, au titre du syndicat UNSP-FO, M. Christian Ron, Mme Simone Chanet et M. Matthias Farges, en remplacement de Mme Fabienne Bizien, M. Médhy Melin et M. Hervé Visseaux.

## **Article 2**

La rubrique « Au titre du syndicat UNSP-FO » de l'article 2 de la décision du 9 décembre 2014 susvisée est rédigée comme suit :

**« Membres titulaires :**

Yohann Mabrier  
Fabienne Bizien  
Médhy Melin  
Hervé Visseaux »

**« Membres suppléants :**

Christian Ron  
Simone Chanet  
Matthias Farges »

## **Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux intéressés et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

**Fait à Montrouge, le 14 septembre 2015**

***Signé par***

**Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire**

**Pierre-Franck CHEVET**